



Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie

**TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ
EN CÔTE D'IVOIRE :
UN AJUSTEMENT À CARACTÈRE
SOCIAL**

DOSSIER DE PRESSE

Pourquoi un ajustement tarifaire

En termes d'acquis du secteur de l'énergie, la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des investissements et de rétablissement de l'équilibre financier, adoptée par le gouvernement en Conseil des Ministres du 7 novembre 2012, a permis de :

- *augmenter la capacité de production installée à 2548 MW à fin 2022 contre 1391 MW en 2011 ;*
- *réduire le Temps Moyen de Coupure (TMC) à 28h93 en 2022 contre 47h25 en 2011 ;*
- *porter le taux de couverture du territoire national en électricité à 82% en 2022 contre 33% en 2011, ainsi que le taux d'accès à l'électricité de 74% en 2011 à 95% en 2022.*

Les ambitions économiques et sociales de la Côte d'Ivoire (*volonté de l'Etat de mettre l'énergie à la disposition de tous nos compatriotes*) induisent des investissements importants au niveau énergétique, à travers les programmes de développement des ouvrages de production, du réseau électrique, le Programme National d'Electrification Rurale (PRONER), le Programme Electricité Pour Tous (PEPT), le Programme National d'Extension de Réseaux (PRONEX)...

Malgré les efforts de l'Etat, le secteur de l'électricité connaît un déséquilibre financier qui s'est accru ces dernières années, en raison de facteurs exogènes aggravants (*Covid 19 : ralentissement de la chaîne logistique internationale et augmentation des coûts des matières premières et des investissements ; crise russo-ukrainienne ; cours du dollar ; forte demande en énergie ; renchérissement des coûts de facteurs...*). En l'état actuel des choses, le déséquilibre du secteur est perceptible à travers un prix de vente de l'énergie au kWh inférieur au coût de revient (*production, transport, distribution*).

Urgence de l'ajustement tarifaire

En effet, le coût de revient de l'électricité (89 F CFA/kWh) est supérieur de plus de 22% au tarif moyen de vente au niveau national (73 FCFA) le kWh. Le maintien des tarifs actuels conduirait à :

- *la dégradation de la qualité du service,*
- *la détérioration de la sécurité de l'alimentation en électricité de la Côte d'Ivoire ;*
- *et à la réduction des possibilités d'accès à l'électricité, notamment aux populations non encore desservies...*

Un ajustement s'avère donc nécessaire.

Taux de l'ajustement

Il est important de préciser que 89% des abonnés ne sont pas concernés par cet ajustement, ceci dans le souci de protéger les couches vulnérables et de limiter l'impact de la mesure sur le coût de la vie.

Ainsi, la répartition de l'ajustement se présente comme suit :

- *Les 5A à 10A (pas concernés):* : 0%,
- *Les 15A et plus ainsi que les professionnels* : 10%
- *La moyenne tension et la haute tension* : 15%

Abonnés concernés par l'ajustement

Cette mesure touche 11% des abonnés, estimés à 412.000. Ce sont les abonnés de 15 A et plus, les abonnés en triphasé, les professionnels et les industriels (moyenne et haute tension).

Sur les 3.752.000 abonnés à l'électricité que compte la Côte d'Ivoire à fin mai 2023, il est important de souligner que 89%, soit 3.340.000, ne sont pas touchés par cette mesure. C'est la preuve qu'il s'agit d'un ajustement à caractère social à travers lequel l'Etat entend préserver les populations les plus vulnérables.

Date d'entrée en vigueur et date d'effet sur les factures

La mesure d'ajustement tarifaire prendra effet à partir du 1^{er} juillet 2023 pour l'ensemble des 11% d'abonnés concernés, selon les modalités suivantes :

- pour les abonnés au prépaiement (compteurs à cartes) de 15A et plus (environ 100.000), l'ajustement sera perceptible sur tous les achats d'énergie à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- pour les abonnés en moyenne et haute tensions, l'ajustement sera appliqué à partir de la facture du mois d'août 2023 correspondant à la consommation du mois de juillet 2023 ;
- pour les abonnés basse tension (BT) recevant des factures, il existe deux groupes de facturation :
 - o le 1^{er} groupe de facturation sera impacté à partir de la facture du mois de septembre 2023, correspondant aux consommations des mois de juillet et août 2023 ;
 - o le 2^{ème} groupe de facturation sera impacté à partir du mois d'octobre 2023, représentant les consommations des mois d'août et septembre 2023.

Des cas d'ajustements de tarifs de l'électricité en Afrique

- **Au Bénin** : le 1^{er} janvier 2021, la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) a procédé à un réajustement de sa grille tarifaire, impliquant une augmentation du coût de l'électricité au kWh pour la majorité des consommateurs.
- **Au Ghana** : le 15 août 2022, la Commission de Régulation des Services Publics (PUCR) a annoncé une augmentation de 27,15% du tarif de l'électricité. Ces décisions sont effectives depuis le 1^{er} septembre 2022.
- **Au Sénégal** : le 13 janvier 2023, Senelec a procédé à un ajustement des tarifs de l'électricité, impliquant 16% de hausse pour les ménages.
- **Afrique du Sud** : le 1^{er} avril 2023, une hausse du tarif de l'électricité de 18% a été actée.

Quelques tarifs de l'électricité en Afrique

Catégories de tarif/Usagers	COTE D'IVOIRE			BURKINA FASO	TOGO	MALI	BENIN	NIGER	SENEGAL		
	Prix Moy. F/kWh	Hausse Prev. %	Nv. Prix F/kWh	Prix Moy. F/kWh	Prix Moy. F/kWh	Prix Moy. F/kWh	Prix Moy. F/kWh	Prix Moy. F/kWh	Prix Moy. F/kWh	Hausse Jan 2023 %	Nv. Prix F/kWh
Domestique social Basse tension 5A	42	0	42	75	73	59	119	64	91	0	91
Domestique Général Basse tension 5A	70	0	70	114	86	109	129	79	91	16,62	106
Domestique Général Basse tension 10A	72	0	72	121	88	109	128	79	94	16,62	110
Domestique Général Basse tension 15A+	72	10	79	121	88	109	128	79	94	16,62	110
Domestique Général Basse tension triphasé	72	10	79	121	88	109	128	79	94	16,62	110
Professionnel Basse tension	93	10	102	122	106	109	129	78	148	16,62	173
Client HTA	65,5	15	75	67	...	106	90	...	128	19,45	153
Client HTB	62,7	15	72						85	16,91	99

Malgré cet ajustement, le coût de l'électricité en Côte d'Ivoire reste l'un des plus bas de la sous-région et bien au-delà.

Appel à l'économie d'énergie

Pour faire baisser le montant des factures d'électricité, nous invitons, encore une fois, les populations à adopter des comportements d'économie d'énergie afin de réduire leur consommation d'électricité. Les services de la Direction Générale de l'Énergie (DGE), de l'ANARE-CI, de CI-ENERGIES et de la CIE se tiennent à la disposition des abonnés pour leur apporter assistance et conseil dans le domaine de la maîtrise de la consommation d'électricité.

Service de la Communication et de la Documentation
0748246447 / 0707336525